



Schéma décennal de développement du réseau

Retours de la consultation publique

Édition 2025

SOMMAIRE

1. La stratégie proposée dans le SDDR est définie sur la base de nombreuses analyses technico-économiques et d'une consultation des parties prenantes	4
Le SDDR repose sur un important programme d'analyses techniques, économiques et environnementales	4
RTE a élargi sa démarche de concertation des parties prenantes pour préparer le SDDR	6
La consultation publique a majoritairement mobilisé les collectivités territoriales et les aménageurs	7
Le SDDR propose une stratégie de référence à l'horizon 2040 et décrit des alternatives : il est soumis à l'examen des autorités compétentes et à l'avis du public	8
2. Les réponses à la consultation publique ont mis en exergue quatre thèmes clés pour la préparation du SDDR	10
<u>Sur l'intégration du réseau dans les territoires</u> : le développement du réseau est souvent considéré comme nécessaire	10
<u>Sur l'évolution du cadre de raccordement</u> : l'importance d'un programme de raccordement rapide et priorisé est confirmé sans solution évidente de priorisation	12
<u>Sur la trajectoire d'investissements</u> : l'analyse est présentée selon deux temporalités marquées par des enjeux et perspectives différentes (période 2025-2030 et période 2030-2040)	14
<u>Sur les approvisionnements et les compétences</u> : le fort niveau de tension est confirmé et les principes proposés par RTE sur l'évolution de sa stratégie d'approvisionnement sont confortés	16
3. Synthèse des retours à la consultation publique et aux groupes de travail du SDDR	18

1. La stratégie proposée dans le SDDR est définie sur la base de nombreuses analyses technico-économiques et d'une consultation des parties prenantes

LE SDDR REPOSE SUR UN IMPORTANT PROGRAMME D'ANALYSES TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le schéma décennal de développement du réseau (SDDR) est un plan – programme national.

Il a pour but de garantir que le réseau public de transport d'électricité est adapté aux objectifs de politique énergétique fixés par l'État et que son développement ne constitue pas un frein à l'atteinte de ces objectifs. Son élaboration fait partie des missions légales de RTE, dont le cadre est défini par l'article 51 de la directive européenne « marché intérieur de l'électricité » transposé à l'article L. 321-6 du code de l'énergie et par les articles L. 121- 8 et R. 122-17 du code de l'environnement.

Le SDDR s'inscrit dans le cycle d'analyses sur la neutralité carbone initié par RTE avec la publication en octobre 2021 de l'étude *Futurs énergétiques 2050* et des précisions sur la période 2023-2035 présentées dans le Bilan prévisionnel 2023.

Il ne présente pas une somme de projets mais une stratégie pour l'évolution du réseau public de transport d'électricité à l'horizon 2040.

Cette stratégie repose sur un programme d'analyse technico-économique conséquent (de l'ordre de 1 000 variantes réalisées en plus des hypothèses de référence).

Pour la préparation du SDDR, **RTE s'est fondé sur l'actualisation la plus récente des objectifs de l'État**, c'est-à-dire le projet de Stratégie française énergie-climat (projets de stratégie nationale bas-carbone, programmation pluriannuelle de l'énergie en consultation et plan national d'adaptation au changement climatique).

Les études du SDDR ont porté sur des scénarios d'atteinte des objectifs publics et des analyses de

risque ont été menées sur des scénarios de retard dans l'atteinte de ces objectifs. Pour chaque scénario, l'équilibre offre-demande du système électrique ouest-européen et l'impact sur le réseau est simulé au pas horaire et sur plusieurs coupes temporelles (2030, 2035, 2040).

Une analyse spécifique sur les **chaînes d'approvisionnement** a été menée relevant du cadre de mondialisation contrariée présenté dans les *Futurs énergétiques 2050* et le Bilan prévisionnel 2023.

Plusieurs **scénarios climatiques** ont été étudiés en s'appuyant sur les scénarios du GIEC : la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique définie par l'État et des analyses de sensibilité.

Les chroniques de production et de consommation ont été déclinées **sur les différents niveaux de tension** allant du 63 kV au 400 kV **et ont toutes fait l'objet de variantes spécifiques.**

Pour disposer d'un socle complet d'études, RTE a analysé **cinq scénarios de renouvellement** et **quatre scénarios de numérisation du réseau.**

En complément, un important travail de variantes a été mené à bien sur les **stratégies relatives à l'adaptation du réseau** (dimensionnement des infrastructures, impact de choix techniques différents, possibilités d'alternatives au développement du réseau, impact sur l'exploitation si le réseau n'évolue pas, etc.).

Les analyses technico-économiques ont par ailleurs été complétées par des analyses environnementales (sur le modèle de celles réalisées dans les *Futurs énergétiques 2050*).

Cadrage général

- ▶ 2 scénarios d'équilibre offre-demande simulés au pas horaire, avec 1000 années climatiques
- ▶ 3 horizons de temps (2030, 2035, 2040)
- ▶ 1 scénario de mondialisation contrariée utilisé pour identifier les enjeux d'approvisionnement dans un cadre macroéconomique défavorable
- ▶ 2 scénarios climatiques basés sur la trajectoire de référence de l'Etat et les référentiels du GIEC avec une descente d'échelle complète
- ▶ 5 scénarios de renouvellement du réseau
- ▶ 4 scénarios de numérisation des infrastructures de réseau



Hypothèses de référence pour la localisation des installations
déclinées sur les différents niveaux de tension (63 kV au 400 kV)



Programme de variantes sur chaque paramètre

- ▶ Variantes sur la consommation
- ▶ Variantes sur la production d'électricité
- ▶ Variantes sur le fonctionnement et la localisation des moyens de flexibilité
- ▶ Variantes sur le mix européen
- ▶ Variantes sur le développement des interconnexions
- ▶ Variantes sur l'horizon 2050
- ▶ Variantes sur les stratégies d'évolution du réseau français (aux différents niveaux de tension)

Environ 1 000 variantes analysées en plus du cadre de référence

Analyses multicritères
(robustesse des besoins, contraintes de mises en œuvre, etc.)

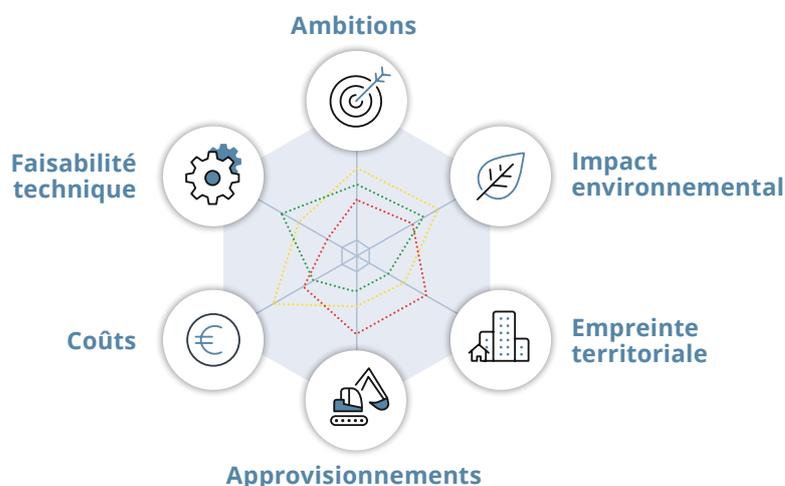


Figure 1 – Représentation schématique du programme d'études du SDDR 2025

RTE A ÉLARGI SA DÉMARCHE DE CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES POUR PRÉPARER LE SDDR

À l'image des *Futurs énergétiques 2050* ou des autres exercices de type Bilan prévisionnel publiés par RTE, le SDDR est préparé en concertation avec les pouvoirs publics et les différentes parties prenantes.

La concertation a été menée dans le cadre du comité rassemblant les utilisateurs et les parties prenantes du réseau de transport d'électricité (CURTE).

Elle constitue une étape essentielle dans la préparation du SDDR car elle permet de renforcer le partage et la transparence sur les analyses et de recueillir l'avis des parties prenantes sur les paramètres dimensionnants de l'exercice. Elle conduit à compléter le cadre d'étude et participe donc à l'élaboration de la stratégie proposée par RTE.

La concertation est structurée autour d'une instance plénière (Commission sur les perspectives du système et du réseau). Par ailleurs, plusieurs réunions techniques ont été menées à l'échelle nationale ou régionale et une consultation publique a été réalisée au printemps 2024.

Le périmètre d'analyse couvert par la consultation publique a été élargi.

D'une part, elle a porté sur le cadrage et les hypothèses des études techniques, économiques et environnementales du SDDR, dans la continuité des précédents exercices de RTE.

D'autre part, elle a intégré des questions de nature industrielle (priorisation des investissements, sécurisation des approvisionnements, développement des compétences) **et de mise en œuvre opérationnelle** (aménagement du territoire, cadre contractuel, dimensionnement du réseau). Ce volet de la consultation publique est une nouveauté de l'exercice et revêt une importance particulière : **il vise à confronter les modèles technico-économiques à la réalité** territoriale, industrielle et réglementaire (notamment, sur la logique de raccordement) et permet d'identifier les conditions de réussite de la stratégie proposée dans le SDDR.

Commission plénière sur les perspectives du système et du réseau (CPSR)

4 réunions (lancement des travaux préparatoires, présentation des enjeux et de la consultation publique, restitution de la consultation publique, clôture des travaux préparatoires)

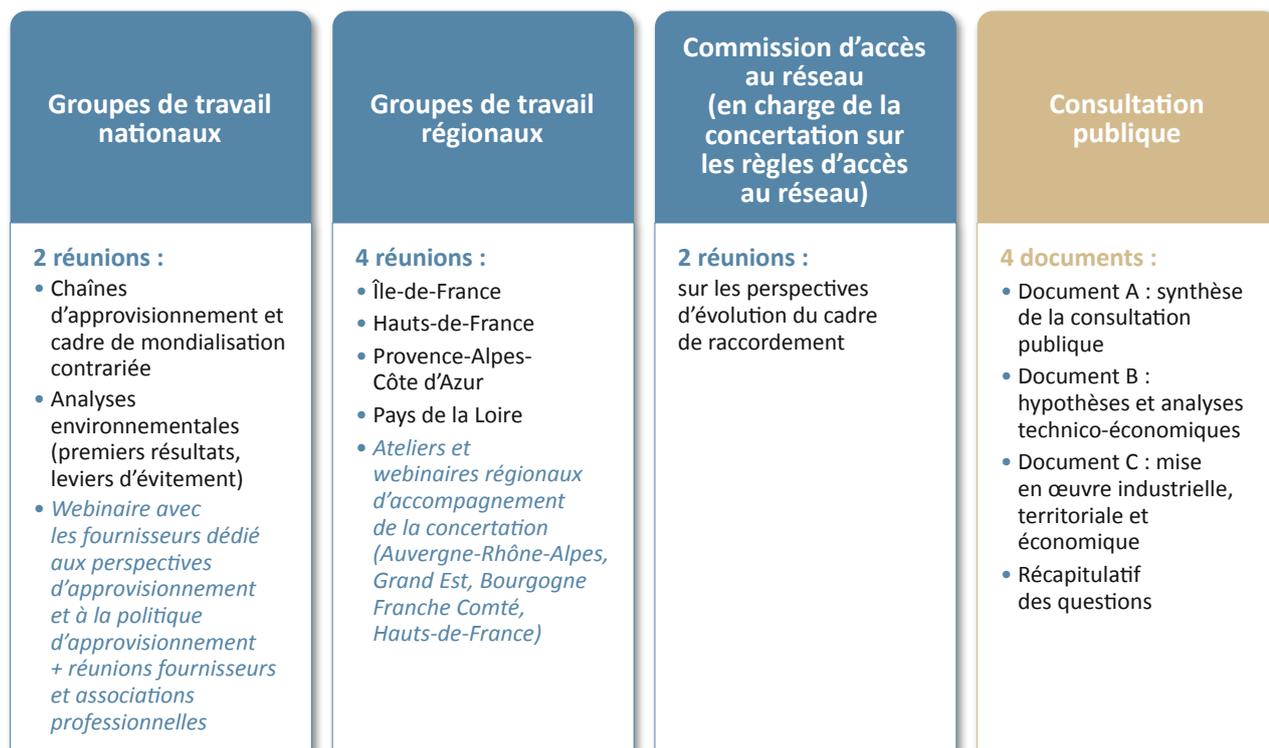


Figure 2 – Périmètre de la concertation du SDDR 2025

LA CONSULTATION PUBLIQUE A MAJORITAIREMENT MOBILISÉ LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES AMÉNAGEURS

La consultation publique du SDDR a permis de recueillir **près de 300 réponses** (en comparaison, la consultation du SDDR 2019 avait reçu moins de 20 retours).

La majorité des retours émane des collectivités, services déconcentrés de l'État (préfectures, DREAL), aménageurs du territoire (par exemple : grands ports) et représentants professionnels

locaux (par exemple : chambres de commerce, chambres d'agriculture). Près de 10% des réponses proviennent des fournisseurs d'équipements et sous-traitants industriels de RTE. Les gestionnaires de réseau de transport d'électricité européens de la majorité des pays frontaliers de la France ont également répondu (Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Grande-Bretagne et Irlande).

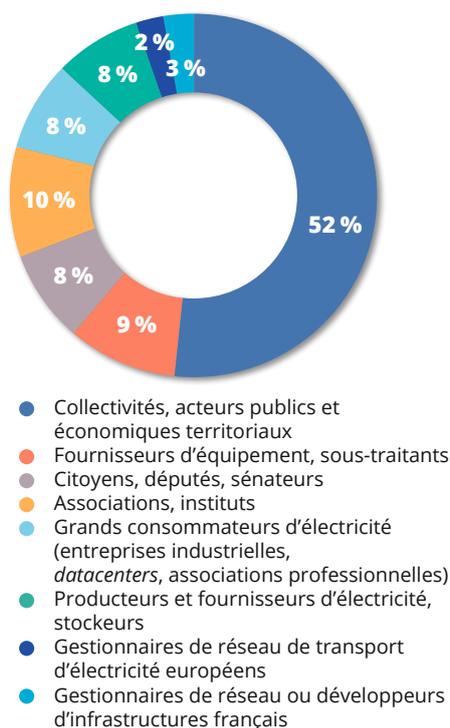


Figure 3 – Répartition des répondants à la consultation par catégorie d'acteurs

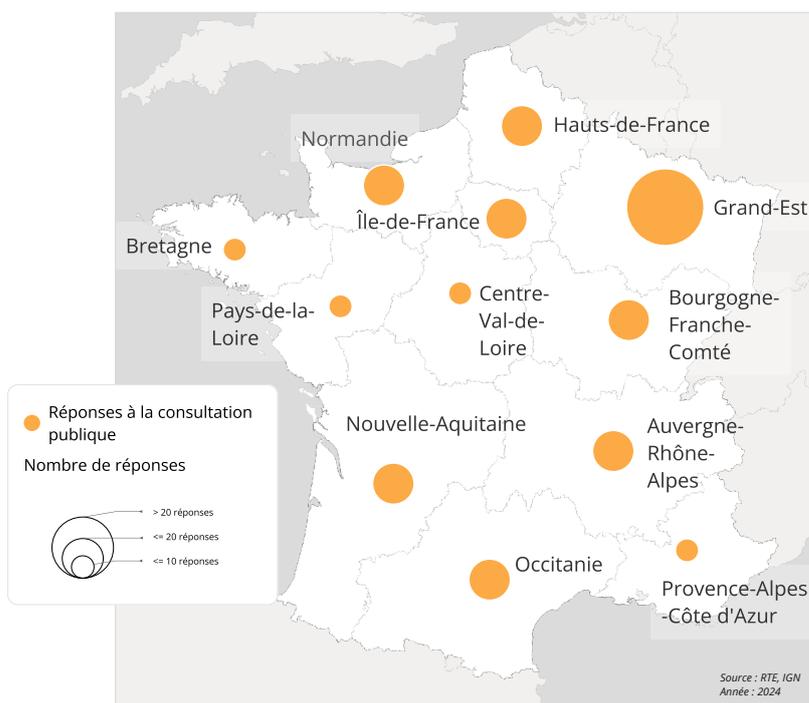


Figure 4 – Répartition des réponses des collectivités, acteurs publics et économiques territoriaux par région administrative

Figure 5 – Liste des répondants à la consultation publique du SDDR 2025¹

Associations, instituts (énergie et hors énergie)				
ADEME	Business France	Hepsul	PNC France (Patrimoine nucléaire et climat)	TerraWater
Association de Décarbonation Loire Estuaire	CEA	Institut Paris Région	Pôle Médée	Union Française de l'Électricité
Association Initiative pour le Climat et l'Énergie	Céréme	Les Gardiens du Large	Polénergie	Voix du nucléaire
AtmoSud	CFDT Chimie Énergie	LPO Alsace (Ligue de Protection des Oiseaux)	Réseau Action Climat	Yvelines Environnement
BEES ZIP (Bordeaux énergies eau environnement et synergies en zones industrielles et portuaires)	CFE Énergie	LPO France	RNF Réserves Naturelles de France	
	Fédération Environnement Durable	négaWatt	SFEN	
	France Nature Environnement	PIEBIEM	Surfrider	
	Global Chance			

1. En supplément de cette liste, une vingtaine de participations de citoyens, députés et sénateurs ont été reçues (contributions anonymisées).



Collectivités, acteurs publics et économiques territoriaux

Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache
 Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque
 Agence d'urbanisme de Lille
 Agglomération de Caux Seine
 Agglomération de Saint-Louis
 Agglomération de Terre de Provence
 APUR (Atelier parisien d'urbanisme)
 Brest Port
 Bretagne Développement Innovation
 CA d'Amiens
 CA Cambrai
 CA Cotentin
 CA du Douaisis
 CA du Roannais
 CA Épinal
 CA Haguenau
 CA Sarreguemines Confluences
 CA Sud Sainte-Baume
 CA de Valenciennes
 CC Aire à l'Argonne
 CC Alpes Azur
 CC Alsace Rhin Brisach
 CC Ardennes Rives de Meuse
 CC Baronnies
 CC Bassin Pompey
 CC Campagnes de l'Artois
 CC Cattenom
 CC Entre Bièvre et Rhône
 CC Frasnè Drugeon
 CC Gâtinais en Bourgogne
 CC Mad et Moselle
 CC Moivre à la Coole
 CC Ouest Vosgien
 CC Pays de Colombey et du Sud Toulousain
 CC Pays de la Zorn
 CC Pays du Saintois
 CC Pays Noyonnais
 CC Pays Rhénan
 CC Portes de Romilly-sur-Seine
 CC Rambervilliers
 CC Rhône Lez Provence
 CC Saint-Omer
 CC Sud Nivernais
 CC Territoire de Fresne-en-Woëvre
 CC Vallée de Munster
 CCI Auvergne-Rhône-Alpes
 CCI Bayonne Pays Basque
 CCI Hauts-de-France
 CCI Nouvelle-Aquitaine
 CCI Occitanie
 CCI Paris
 CCI Pays d'Arles
 CCI Tarn
 CESER Centre-Val de Loire
 CESER Hauts-de-France
 CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Chambre d'agriculture de la Haute-Marne
 Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
 Chambre d'agriculture de la Marne
 Chambre d'Agriculture du Gers
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est
 Chambre des Métiers et de l'Artisanat Moselle
 Châteauroux Métropole
 Collectivité européenne d'Alsace
 Communauté urbaine du Havre
 Commune d'Avrainville (Vosges)
 Commune de Calais
 CU Creusot Montceau
 CU Dunkerque et Euraénergie
 CU Grand Reims
 Délégation interministerielle au développement de la vallée de la Seine
 Département Deux-Sèvres
 Département Hautes Pyrénées
 Département de Haute-Savoie
 Département de l'Hérault
 Département d'Ille-et-Vilaine
 Département Mayenne
 Département de Meurthe-et-Moselle
 Département de la Meuse
 Département du Rhône
 Département Yonne
 DRIEAT
 Établissement public d'aménagement de Sénart
 Établissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble
 Établissement public territorial Nord de Seine
 Établissement public territorial Paris Ouest La Défense
 Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme
 FNCCR
 GIP Chemparc Bassin de Lacq
 Grand Paris Seine Ouest
 Grand Port Maritime de Bordeaux
 Grand Port Maritime de Dunkerque
 Gravithy
 Grenoble Alpes Métropole
 HAROPA Port
 Havre Seine Développement
 Invest in Bordeaux
 Mairie de Cattenom
 Mairie de Circourt-sur-Mouzon
 Mairie de Roville-aux-Chênes
 Métropole de Dijon
 Métropole de Lille
 Métropole de Metz
 Métropole de Montpellier
 Métropole Rouen Normandie
 Métropole de Saint-Étienne
 Métropole de Toulouse
 Métropole de Strasbourg
 Nantes Métropole

Nantes Saint-Nazaire Port
 Nord France Invest
 Observatoire Climat Hauts-de-France
 Orléans Métropole
 Pôlénergie Hauts de France
 Préfecture Pays de la Loire
 Préfecture / services de l'État de l'Indre
 Préfecture / services de l'État de la Loire
 Préfecture / services de l'État de la Manche
 Préfecture / services de l'État de Méditerranée-Rhône-Saône
 Préfecture / services de l'État de la Nièvre
 Préfecture / services de l'État de la Région Bourgogne-Franche-Comté
 Préfecture / services de l'État de la Région Bretagne
 Préfecture / services de l'État de la Région Normandie
 Préfecture / services de l'État de la Région Nouvelle-Aquitaine
 Préfecture / services de l'État de la Région Occitanie
 Préfecture / services de l'État des territoires du Gers
 Région Auvergne-Rhône-Alpes
 Région Bretagne
 Région Centre-Val de Loire
 Région Île-de-France
 Région Normandie
 Région Nouvelle-Aquitaine
 Région Occitanie
 Région Pays de la Loire
 Saint-Nazaire Agglo
 Scot de l'agglomération messine
 SDE35
 SDEG 16
 SICECO Territoire d'Énergie Côte d'Or
 SIED 70 (Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône)
 SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France)
 SIPPAREC
 SYDED Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs
 SYDESL
 Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime
 Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne
 Syndicat ELE
 Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
 Territoire d'énergie Alsace
 Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes
 Territoire d'énergie Mayenne
 Territoire d'énergie du Nord-Est de la France (ETNEF)
 Territoire d'énergie Orne
 Territoire d'énergie Pyrénées-Atlantiques



Producteurs et fournisseurs d'électricité, stockeurs

Club stockage d'énergie (ATEE)
 CNR
 EDF
 EDF AuRA
 EDF-Centrale de Cordemais
 EDF DAR Sud
 Energy Pool
 Enerplan
 ENGIE
 France Renouvelables
 GazelEnergie
 Neoen
 NW
 PhotoWaVolt
 Q Energy
 SER Syndicat des Energies Renouvelables
 SICAE Est
 SSE Renewables
 Storengy
 TotalEnergies
 Valorem
 Verso Energy
 Voltalia



Grand consommateurs d'électricité et représentants d'industriels

Aéroport de Paris (Groupe ADP)
 Air Liquide
 Altéo
 Aluminium Dunkerque
 Amazon
 Eramet
 France Datacenter
 France Hydrogène
 Interprofession du Cognac (BNIC)
 Lafarge Saint Pierre La Cour
 Laminés Marchands Européens (LME)
 Microsoft
 Milence (recharge VE)
 Pétroneos Manufacturing France
 Safran Landing Systems
 SGD
 Saint-Gobain Glass
 Stellantis
 Uniden
 Union des aéroports français (UAF, Airbus, FNAM, GIFAS)
 France Datacenter
 Verallia
 Vicat
 Vinci Autoroutes



Fournisseurs d'équipement, sous-traitant

Chantiers de l'Atlantique
 Charignon
 Colombo SpA
 Delta Electricité
 Electroniques Etudes
 Efacec
 Egis
 Eiffage Energie Systèmes Transport et Distribution
 Enersys
 Equans
 ETPM
 Fayat Power
 GE Vernova
 GIMELEC
 Hitachi Energy
 Idverde
 Industrias Arruti
 Prysmian
 Rambaud Forêt
 Sadertelec
 SEFI Intrafor
 SEMI (filiale France)
 SERCE
 Siemens Energy
 Sycabel
 Syntec
 Trench Group
 Vinci Energies



Gestionnaires de réseau de transport européens

Amprion
 EirGrid
 Elia
 National Grid Ventures
 Red Electrica
 Swissgrid
 Terna
 TransnetBW



Gestionnaires de réseau ou développeurs d'infrastructures français

Enedis (central)
 Enedis Aquitaine Nord
 Enedis Picardie
 Enedis Pyrénées Landes
 GEREDIS
 GRTgaz
 Teréga
 Xlinks France

CA = communauté d'agglomération
 CC = communauté de communes
 CU = communauté urbaine
 CCI = chambre du commerce et de l'industrie

LE SDDR PROPOSE UNE STRATÉGIE DE RÉFÉRENCE À L'HORIZON 2040 ET DÉCRIT DES ALTERNATIVES : IL EST SOUMIS À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET À L'AVIS DU PUBLIC

Sur la base des résultats d'études et des retours formulés par les parties prenantes dans les phases de concertation préparatoires, RTE a adapté son programme de simulations et d'analyses et complété sa vision de la capacité de la filière industrielle à accompagner une croissance des investissements dans le réseau. **Ainsi, l'ensemble de ce travail préparatoire alimente et contribue à rendre robustes les analyses et propositions formulées dans le SDDR.**

Les analyses et la stratégie préférentielle feront l'objet d'une saisine des 4 autorités compétentes.

Le **Ministre en charge de l'énergie** doit s'assurer de la cohérence de la proposition avec les objectifs de politique énergétique fixés par l'État. Il examine la stratégie en vue de son intégration dans le contrat de service public signé entre RTE et l'État et dans la perspective globale de réindustrialisation du pays.

La **Commission de régulation de l'énergie** est chargée de vérifier que le schéma décennal couvre tous les besoins en matière d'investissements, ainsi que sa cohérence avec le TYNDP – plan décennal

de développement du réseau réalisé à l'échelle de l'Union européenne. À ce titre, la Commission de régulation de l'énergie examine la proposition de stratégie formulée par RTE et consulte les utilisateurs du réseau sur cette proposition.

La **Commission nationale du débat public** est chargée d'organiser la consultation du public. Contrairement à la phase préparatoire qui portait sur le paramétrage de l'étude, il s'agit de recueillir l'avis du public sur les propositions concrètes formulées par RTE dans le SDDR pour être en mesure d'adapter la stratégie proposée et le dimensionnement des projets concrets qui en découleront.

L'**Autorité environnementale** est chargée d'analyser l'évaluation environnementale associée à cette proposition de stratégie.

Les retours et avis formulés par les autorités dans le cadre de leurs missions légales conduiront à définir une stratégie définitive. RTE sera chargé de sa mise en œuvre.

2. Les réponses à la consultation publique ont mis en exergue quatre thèmes clés pour la préparation du SDDR

En complément des demandes relatives aux simulations et variantes d'études, l'attention des parties prenantes s'est portée majoritairement sur quatre thèmes principaux, qui font l'objet d'un développement succinct dans le présent document.

- 1. Rôle du réseau pour répondre aux ambitions des territoires** : la nécessité d'un développement rapide et planifié du réseau en lien avec les territoires est fréquemment mise en avant. Les réponses sont largement orientées autour du « comment doit-on faire évoluer le réseau ? » et non du « pourquoi faut-il faire évoluer le réseau ? ». Une forte attente est exprimée sur la prise en compte des perspectives de long voire de très long-terme dans la planification du réseau (économie, densité, environnement, climat, etc.).
- 2. Évolution du cadre de raccordement** : l'importance d'un programme de raccordement rapide et priorisé est confirmée sans proposition concrète pour définir des priorités. Les réponses

mettent en évidence un besoin de maîtriser les investissements et de ne pas « dépasser » les objectifs publics.

- 3. Compréhension de la trajectoire d'investissements** : les réponses à la consultation publique confirment les enjeux techniques identifiés par RTE (programme de raccordement, renforcement du réseau 400 kV, renouvellement et adaptation au changement climatique). Leur traduction en investissements financiers a fait l'objet de questions, notamment sur la méthode de construction de la trajectoire et la sensibilité à différents paramètres.
- 4. Perspectives en matière d'approvisionnement et de compétences** : face aux tensions signalées par les fournisseurs, les propositions de RTE pour renforcer sa politique d'approvisionnement et de développement des compétences ont été bien accueillies et enrichies de suggestions complémentaires.

SUR L'INTÉGRATION DU RÉSEAU DANS LES TERRITOIRES : LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU EST SOUVENT CONSIDÉRÉ COMME NÉCESSAIRE

L'électrification des usages constitue l'une des priorités des territoires dans le domaine de l'énergie. La quasi-totalité des collectivités prévoit une électrification importante des usages dans les prochaines années, portée en majorité par le secteur industriel (décarbonation de l'industrie existante, nouvelles industries comme l'hydrogène vert, les e-carburants, les batteries, etc.) et numérique (essor des *datacenters*). Plusieurs centaines de projets et intentions de projets industriels ont ainsi été remontés dans la consultation publique, en plus des demandes de raccordement déjà recensées par RTE.

Dans la consultation publique, RTE a indiqué plusieurs zones industrielles dans lesquelles les demandes de raccordement étaient concentrées. Ces zones sont les suivantes : Dunkerque, Fos-sur-Mer, Le Havre Port-Jérôme, Valenciennes, Maubeuge, Saint-Avoid, Saint-Nazaire, Bordeaux, Lacq, autour de Lyon (vallée de la chimie, plaine de l'Ain, Saint-Alban) et Port-la-Nouvelle.

RTE a souligné que le secteur du numérique se développait plus spécifiquement en région parisienne et au nord de Marseille.

Les retours de la consultation publique confirment le dynamisme dans l'ensemble des zones identifiées par RTE.

Des zones complémentaires ont fait l'objet d'une remontée spécifique des acteurs territoriaux et

économiques. Lorsque ces remontées coïncident (*i.e.* zone d'ampleur identifiée à la fois par un acteur territorial et un industriel ou acteur économique), elles sont intégrées aux réflexions de RTE sur le développement potentiel de futures zones de mutualisation dans le cadre du SDDR.

Entrée de consultation



Sortie de la consultation (zones remontées à la fois par des acteurs territoriaux et économiques)

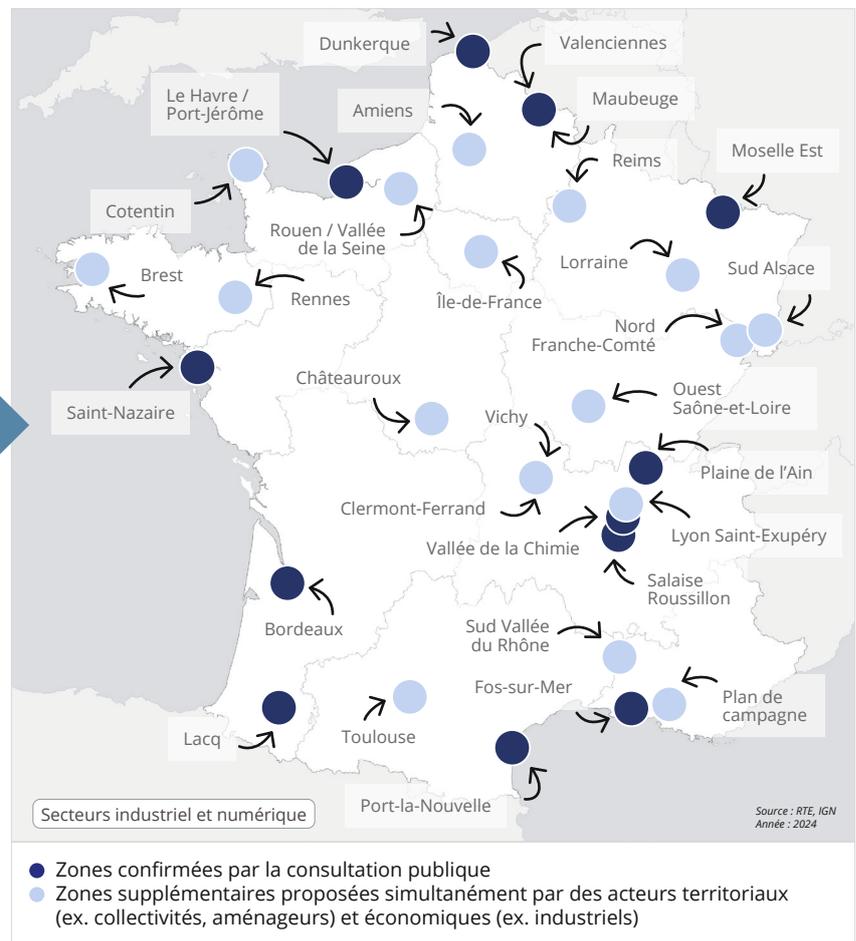


Figure 6 - Zones dynamiques pour la décarbonation de l'industrie, la réindustrialisation et le développement numérique : retours de la consultation (zones remontées à la fois par des acteurs territoriaux et économiques)²

2. Les zones supplémentaires identifiées dans la figure 6 sont le résultat d'un croisement des expressions des acteurs territoriaux et des industriels/acteurs économiques. Cette carte ne fait pas état des potentiels développements possibles (*i.e.* de nouvelles zones pourraient apparaître à l'avenir).

Il est également attendu du réseau public d'électricité qu'il soit en mesure d'accompagner rapidement le développement de la production d'électricité décarbonée. La Nouvelle-Aquitaine a rappelé son attachement au développement du photovoltaïque. L'Occitanie a fait valoir son souhait de devenir la première région à énergie positive d'Europe et a, de ce fait, rappelé qu'elle était candidate pour le développement de parcs éoliens en mer en plus du développement des énergies renouvelables terrestres. La Normandie a rappelé le fort développement éolien en mer et nucléaire prévus sur ses côtes. La Bretagne a rappelé son souhait de faire partie des prochains appels d'offres éoliens en mer. La Bourgogne-Franche-Comté prévoit un développement important des parcs photovoltaïques, et fait partie des seules régions mettant l'éolien terrestre au cœur de son développement électrique.

La nécessité de renforcer le réseau (y compris de très haute tension) semble bien identifiée dans les régions marquées par une forte dynamique territoriale en matière d'énergie (Normandie, Hauts-de-France, Occitanie). Ces dernières insistent sur l'importance de planifier les travaux à long-terme et d'y associer l'écosystème local dans une logique de développement économique.

Plusieurs acteurs ont adhéré à la proposition de donner de la visibilité sur les capacités disponibles

du réseau. Par ailleurs, quelques acteurs ont indiqué être candidats pour devenir des zones pilotes pour « tester » de nouveaux modes de contractualisation/d'accès au réseau basés sur une politique de l'offre et non de la demande comme actuellement. Il s'agit par exemple de la chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle Aquitaine, la région Auvergne Rhône-Alpes, la métropole de Châteauroux, la métropole de Montpellier.

Dans les zones moins marquées par un fort développement industriel ou le développement du parc de production d'électricité, l'accent est davantage mis sur **le souhait de conserver une bonne qualité de desserte en électricité.**

Les collectivités se montrent également sensibles à la prise en compte du changement climatique dans le renouvellement et/ou la création de nouveaux ouvrages électriques. Elles ont toutes souligné l'impact spécifique des aléas climatiques sur leur territoire (évolution des températures, multiplication des risques d'incendies, sécheresse, inondations, etc.). Les tempêtes sont l'aléa climatique le plus fréquemment cité par les collectivités territoriales. Cet enjeu a déjà fait l'objet d'un programme dédié sur le réseau de transport d'électricité suite aux tempêtes de 1999 – Martin et Lothar (programme dit de sécurisation mécanique).

SUR L'ÉVOLUTION DU CADRE DE RACCORDEMENT : L'IMPORTANCE D'UN PROGRAMME DE RACCORDEMENT RAPIDE ET PRIORISÉ EST CONFIRMÉ SANS SOLUTION ÉVIDENTE DE PRIORISATION

Les réponses à la consultation publique confirment l'importance de mettre en place un programme de raccordement rapide et priorisé.

Néanmoins, **elles ne permettent pas de dégager un consensus sur des principes de priorisation.** Les différents acteurs expriment leur souhait d'être prioritaires (plusieurs s'expriment sur des besoins de raccordement rapides et avant 2030) et la majorité souhaite éviter d'avoir recours à des offres avec limitations temporaires ou reposant sur des batteries ou des fonctionnements flexibles.

La majorité des répondants s'expriment par ailleurs en faveur d'une trajectoire d'investissements modérée et qui n'excède pas les ambitions publiques.

Or, l'analyse du volume de demandes de raccordement montre un décalage par rapport à la planification nationale : les besoins exprimés par les producteurs et ceux émanant des industriels sont dans les deux cas supérieurs aux besoins retenus dans le projet de PPE3 mis en consultation.

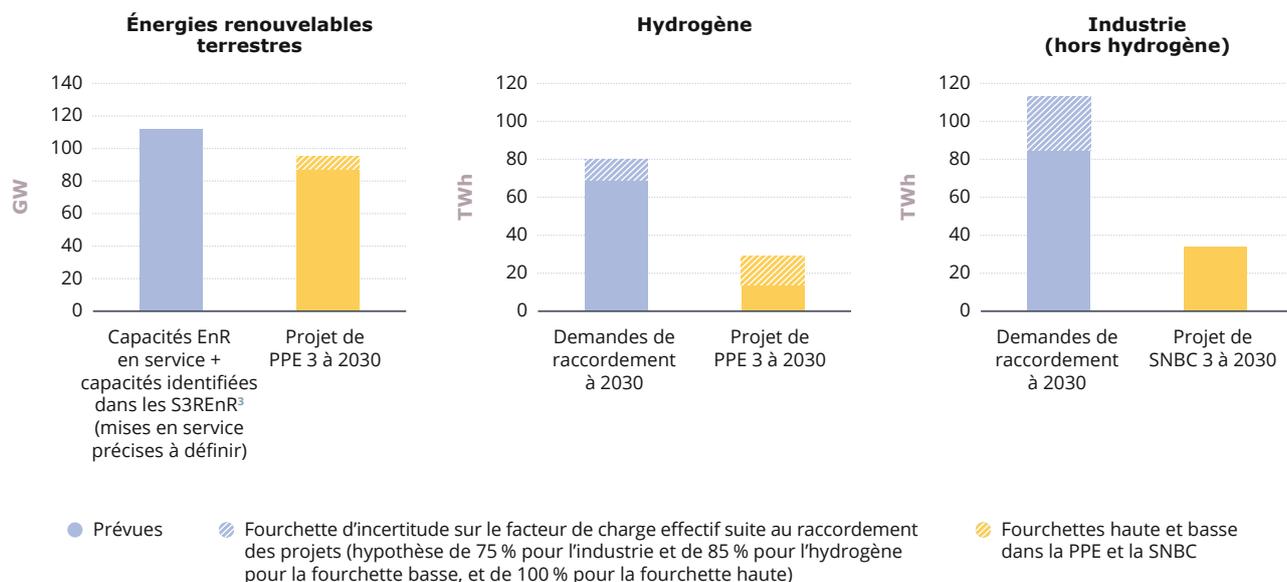


Figure 7 – Hausse de la demande d'électricité et de la production renouvelable selon les besoins de raccordement identifiés sur le réseau de transport et selon les projets de PPE 3 et SNBC 3

Le SDDR propose donc une stratégie de référence dimensionnée pour répondre aux ambitions publiques avec des propositions d'ordonnancement et de priorisation transparentes et documentées. Par ailleurs, RTE cherche à identifier des leviers permettant de modérer l'investissement dans le réseau. Ces leviers nécessiteront nécessairement une forme de mutualisation (par ex : entre le raccordement des producteurs et des batteries). Les enjeux d'évolution du cadre de raccordement associés à ce type de mutualisation sont présentés.

Les répondants ont également exprimé leur souhait de disposer d'une information consolidée sur l'ensemble des règles qui ont évolué au cours des deux dernières années en matière de raccordement et sur les approfondissements qui doivent encore être mis en œuvre (p. ex. : liens entre la proposition de RTE de mettre en place des gabarits de fonctionnement pour le stockage, les appels d'offres dédiés et

la proposition de tarif injection/soutrage formulée par la Commission de régulation de l'énergie sur le TURPE 7 ou mises en perspective des évolutions menées sur le raccordement des consommateurs depuis 2022).

Les réponses à la consultation publique font également émerger une forte adhésion aux principes de cartographie sur la capacité d'accueil du réseau et sur les perspectives en matière d'accroissement de cette capacité d'accueil. Dans le cadre de la préparation du TURPE et au niveau réglementaire, les besoins de cartographie spécifiques ont également été définis. En s'appuyant notamment sur les retours à la consultation publique, RTE a donc démarré un travail approfondi en vue de publier plusieurs cartes en 2025 (p. ex : cartes sur l'évolution des flux sur le réseau, cartes sur les zones favorables à l'accueil des batteries ou des grands consommateurs, cartes sur la mise en service des projets prévus dans les S3REnR).

3. Les S3REnR n'intègrent pas de date de mises en service précises. Il est communément considéré qu'il s'agit d'infrastructures à construire avant 2030.

SUR LA TRAJECTOIRE D'INVESTISSEMENTS : L'ANALYSE EST PRÉSENTÉE SELON DEUX TEMPORALITÉS MARQUÉES PAR DES ENJEUX ET PERSPECTIVES DIFFÉRENTES (PÉRIODE 2025-2030 ET PÉRIODE 2030-2040)

Dès la consultation publique, trois enjeux centraux ont été identifiés pour l'évolution du réseau d'ici à 2040. RTE a indiqué que la prise en compte de ces trois enjeux conduirait à une trajectoire d'investissements de l'ordre de 100 Md€ sur quinze ans

et que le SDDR proposerait une stratégie avec des priorités claires pour le développement du réseau et une description des enjeux techniques, industriels et réglementaires associés à la mise en œuvre de ces priorités.

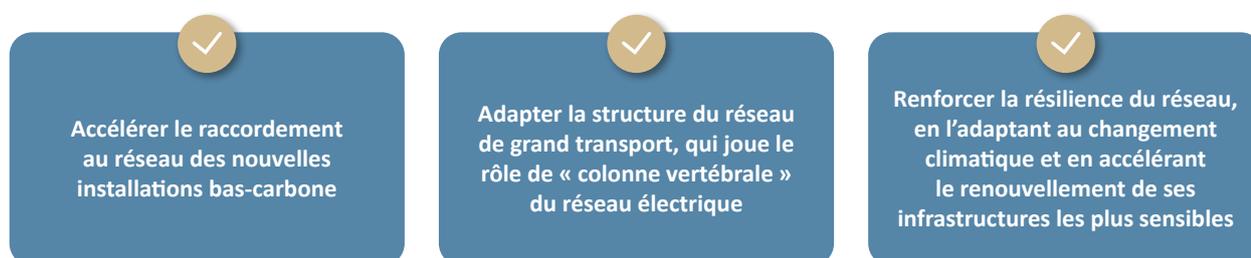


Figure 8 – Enjeux techniques du SDDR⁴

Les retours des acteurs à la consultation publique ont confirmé les trois enjeux. La construction de la trajectoire d'investissements a soulevé des questionnements spécifiques, en particulier sur sa méthode d'élaboration (proportions des investissements par enjeu, parts fermes, sensibilité aux hypothèses, etc.).

Pour répondre à ces interrogations, RTE a fait le choix de scinder l'analyse de la trajectoire et des enjeux associés selon deux temporalités : la première phase de croissance d'ici à 2030, puis la seconde phase au cours de la période 2030-2040.

Pour l'horizon 2025-2030, l'enjeu est principalement celui de la mise œuvre de priorités industrielles déjà décidées ou engagées :

- ▶ **réussir la phase de réalisation des projets lancés dans le cadre du SDDR 2019 sur tous les volets industriels (renouvellement du réseau, adaptations et raccordements, réseau en mer, interconnexions ossature numérique)**, qui constituent un socle commun à l'ensemble des différentes stratégies de réseau envisagées à plus long terme ;
- ▶ **réaliser les nouveaux projets découlant de l'accélération de la transition énergétique et de la réindustrialisation de l'économie française** (en particulier les zones qui permettent l'accueil mutualisé de consommateurs avant 2030) ;
- ▶ **identifier les projets qui seront réalisés entre 2030 et 2040** : mener des études, concerter, obtenir les autorisations, sécuriser les approvisionnements, recruter et former les compétences associées, etc.

⁴. Un quatrième enjeu concerne la résistance aux agressions physiques et informatiques extérieures conformément à la loi de programmation militaire (sujet non détaillé dans la consultation publique et le SDDR).

À la suite de la consultation publique, la traduction de ces enjeux a été intégrée à la construction de la trajectoire d'investissements.

Cette dernière constitue la meilleure vision à date de RTE. Pour la période 2025-2028, elle a été intégrée à la consultation publique menée par la Commission de régulation de l'énergie à l'automne 2024 pour la préparation du TURPE 7⁵.

Le SDDR précise les enjeux associés à la mise en œuvre de cette trajectoire, la sensibilité associée à certains paramètres (notamment sur le rythme de la transition énergétique) et les engagements associés (notamment en matière d'approvisionnements).

Pour l'horizon 2030-2040, l'enjeu du SDDR est de proposer une trajectoire d'une part compatible avec la transition vers un système énergétique neutre en carbone et le nécessaire besoin d'adapter le réseau au changement climatique. D'autre part, cette trajectoire doit être soutenable d'un point de vue industriel et économique.

La trajectoire doit intégrer les principes de priorisation, de mutualisation et de séquençement présentés dans les différentes concertations du SDDR. Pour cela, la consultation publique a notamment permis de fiabiliser les hypothèses et les variantes d'étude permettant d'identifier un socle de priorités.

Pour cette période, **l'objectif n'est pas de construire une chronique d'investissement ferme** mais de présenter les impacts des choix de politiques publiques sur les perspectives d'investissement dans le réseau public de transport d'électricité, la sensibilité de cette trajectoire à différents choix en matière de régulation (notamment sur le cadre de raccordement), de stratégies d'approvisionnement (notamment en fonction de la disponibilité de certains matériels), de rythme effectif en matière de transition énergétique ou d'évolution des conditions macroéconomiques. **Sur la base de ces différents éléments, RTE propose une stratégie évolutive et identifie les conditions de mise en œuvre opérationnelle associée.**

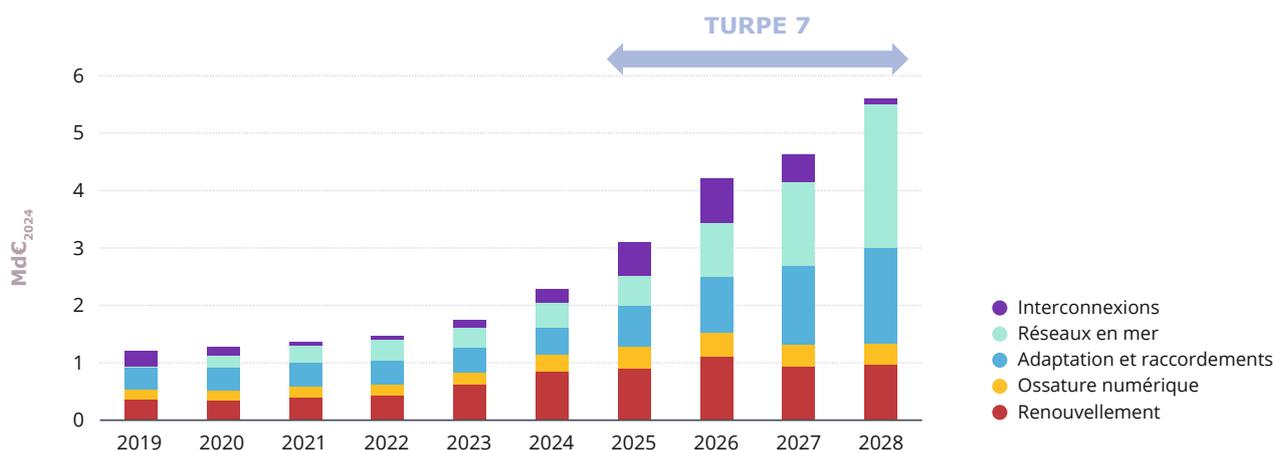


Figure 9 - Historique et prévision des investissements dans le réseau de transport d'électricité à horizon 2028

5. La consultation de la CRE présente les investissements de RTE en euros courants et intègrent les investissements dans le SI, l'immobilier et la logistique en plus des investissements dans le réseau.

SUR LES APPROVISIONNEMENTS ET LES COMPÉTENCES : LE FORT NIVEAU DE TENSION EST CONFIRMÉ ET LES PRINCIPES PROPOSÉS PAR RTE SUR L'ÉVOLUTION DE SA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT SONT CONFORTÉS

La mise en œuvre du SDDR repose sur une croissance de la « capacité à faire » de l'écosystème industriel. Cette croissance doit se matérialiser dans une période de tension croissante sur les approvisionnements. Plusieurs d'entre elles se sont déjà matérialisées au cours des dernières années.

Pour les matériels utiles aux raccordements en mer, RTE a déjà largement adapté sa stratégie d'approvisionnement dès 2023, en standardisant, massifiant et simplifiant ses achats.

Pour les autres besoins de réseau, RTE s'est appuyé sur les retours des équipementiers et fournisseurs à la consultation publique du SDDR et lors du groupe de travail dédié pour consolider le diagnostic et identifier des leviers d'accélération.

Dans cette concertation, RTE a présenté une analyse de criticité simplifiée sur différents segments de la

chaîne de valeur et anticipé des tensions sur la main d'œuvre (croissance limitée des diplômés, formation longue pour les travaux complexes, concurrence avec d'autres secteurs) comme sur les approvisionnements (augmentation des délais de livraison, concurrence avec les autres gestionnaires de réseau européens).

Le niveau global de tension a été confirmé par les fournisseurs et équipementiers.

Certaines réponses ont mis en évidence des nuances selon les segments, sans remettre en cause l'analyse globale. Le diagnostic était ainsi plus critique pour certains acteurs par exemple sur les matériels de postes en consultation publique, et sur la main d'œuvre lors du groupe de travail dédié.

C'est sous l'angle de l'analyse de risque sur les chaînes de valeurs que RTE étudie, dans le SDDR, le cadre de « mondialisation contrariée ». L'étude

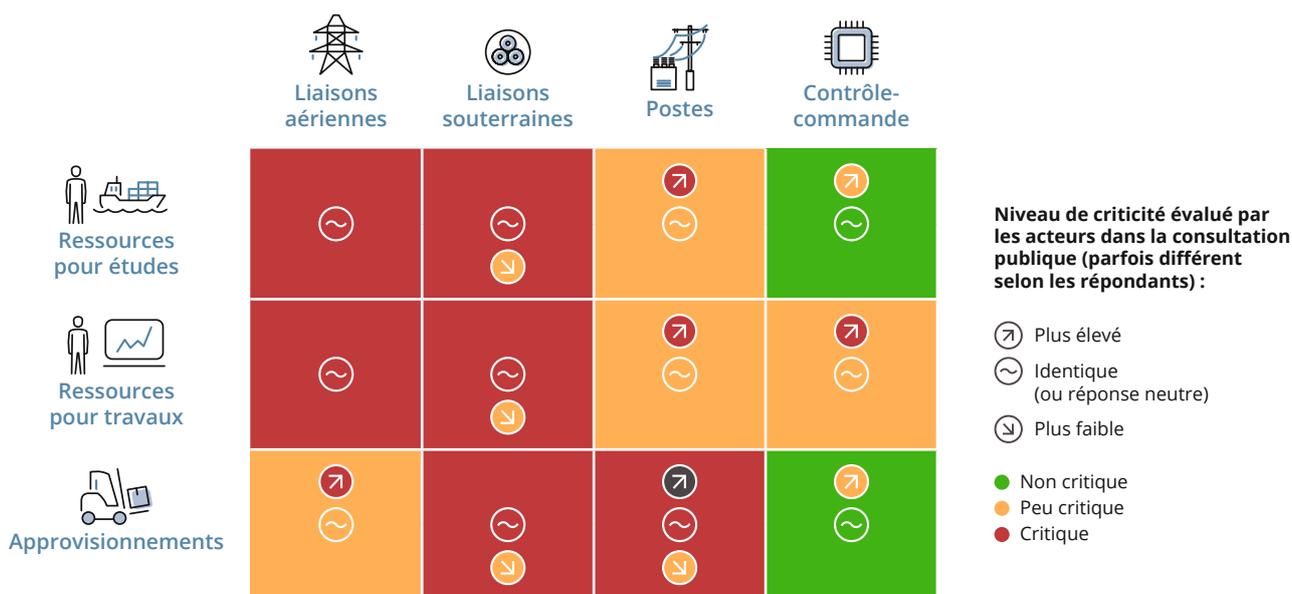


Figure 10 – Matrice de criticité des besoins de réseau (HVAC – horizon 2028), proposée par RTE en consultation publique et intégrant les réponses des acteurs

de ce cadre, introduit par RTE dans les *Futurs énergétiques 2050* et le Bilan prévisionnel 2023, a été largement demandé dans la consultation publique.

Le niveau des tensions signalées par les acteurs conforte le besoin de renforcer la politique d’approvisionnement de RTE.

En consultation publique, RTE a proposé quatre grands principes pour faire évoluer sa stratégie d’achats. Ils ont reçu un large soutien des fournisseurs : meilleure visibilité pour les industriels, possibilité de plus grandes séries de production, limitation du risque de nouvelles dépendances en dehors de la France et l’Europe, etc.

Plusieurs répondants ont également proposé des leviers complémentaires : lissage mensuel des travaux sur l’année, stockage de composants critiques au niveau filière, simplification des spécifications et processus de qualifications, etc.

RTE tient compte de l’ensemble de ces retours pour faire évoluer ses pratiques et ses prochains marchés, qui doivent pour la majorité être révisés d’ici 2026-2027 (sous réserve de garanties suffisantes dans la sécurisation des créneaux de production, de maîtrise de la localisation des usines, et de compétitivité des prix pratiqués). RTE restitue dans le SDDR l’état d’avancement des différentes évolutions et les met en perspective, notamment par rapport à la théorie en matière d’économie industrielle.

En consultation publique et *a fortiori* lors du groupe de travail dédié, la question des perspectives en matière d’emplois et de la capacité à recruter ont émergé comme un enjeu critique, aussi bien en termes de volume que de compétence. Le niveau de criticité a été jugé comparable, voire supérieur, à celui des approvisionnements.

Des éléments de perspective sont donnés dans le SDDR sur ces questions à l’échelle de la filière des réseaux et de RTE. Des propositions relatives au renforcement de l’attractivité de la filière des réseaux sont également intégrées.

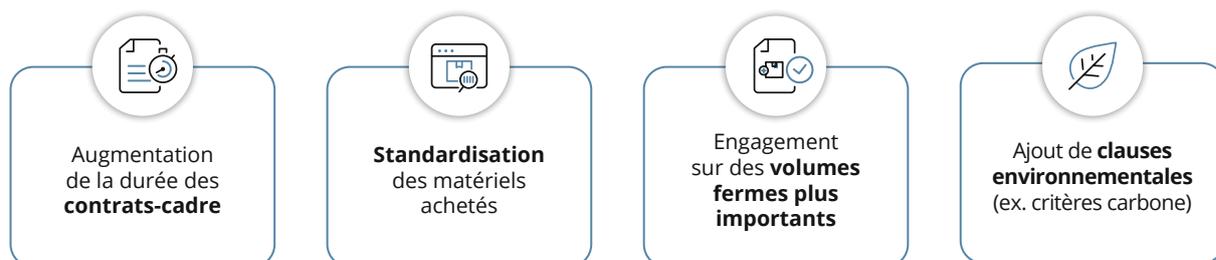


Figure 11 – Grands principes d’évolution de la stratégie d’achat exposés par RTE en consultation publique

3. Synthèse des retours à la consultation publique et aux groupes de travail du SDDR

Les retours des parties prenantes aux différents travaux préparatoires au SDDR sont présentés de façon synthétique selon trois catégories : (i) les hypothèses d'études technico-économiques pour évaluer les besoins d'évolution de l'infrastructure de réseau, (ii) le cadrage des analyses environnementales, et (iii) les enjeux de mise en œuvre industrielle, territoriale et économique.

Dans les tableaux de synthèse, RTE indique les retours qui ont confirmé les orientations proposées au cours de la phase de concertation préparatoire (✓) et ceux qui ont conduit à compléter ou amender le cadre d'études et d'analyses (NOUVEAU).

HYPOTHÈSES D'ÉTUDES TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Thème	Importance de l'analyse pour les répondants	Principaux retours	Prise en compte dans les travaux du SDDR
 <p>Climat</p>	<p>Important (en particulier pour les collectivités territoriales)</p>	<p>Consensus sur la nécessité de préparer le réseau à la survenue d'aléas climatiques plus intenses et plus fréquents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte d'un climat réchauffé conformément à la planification de l'État (trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique) ✓ Analyses de sensibilité sur la base des scénarios du GIEC
 <p>Scénarios de mix</p>	<p>Très important</p>	<p>Consensus sur la nécessité de préparer le réseau aux évolutions futures, mais incertitudes liées à la planification nationale (statut des projets de SFEC/PPE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des projets de SFEC/PPE ✓ Analyses de sensibilité sur le rythme d'atteinte des objectifs
 <p>Mix étrangers</p>	<p>Important</p>	<p>Vigilance sur le rythme d'atteinte des objectifs publics dans les autres pays européens</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Variante sur le rythme d'évolution de la transition dans les autres pays européens
 <p>Cadre de « mondialisation contrariée »</p>	<p>Très important</p>	<p>Demande d'évaluer l'impact de conditions macroéconomiques dégradées sur les besoins de réseau et de faire le lien avec les tensions sur les approvisionnements</p>	<ul style="list-style-type: none"> NOUVEAU Organisation d'un groupe de travail sur la thématique NOUVEAU Analyse de sensibilité du coût des matières premières NOUVEAU Approfondissements sur les chaînes de valeur (rang 1 et au-delà)

Thème	Importance de l'analyse pour les répondants	Principaux retours	Prise en compte dans les travaux du SDDR
 Nouveaux consommateurs	Très important (en particulier pour les collectivités territoriales et porteurs de projet)	Recensement de nombreuses dynamiques industrielles par les collectivités territoriales, remontées de plusieurs industriels (dont certaines très précises en matière de localisation ou de <i>ramp-up</i>) Incertitudes soulevées par les répondants pour l'hydrogène (et ses dérivés) sur le volume-cible à retenir	 Variante sur l'hydrogène (rythme de développement, niveau de flexibilité)  Variante sur l'intégration de zones supplémentaires pour la décarbonation de l'industrie
 Sobriété	Important (en particulier pour les collectivités territoriales et associations environnementales)	Demande de compléter les évaluations des <i>Futurs énergétiques 2050</i> sur la sobriété	 Variante sur le niveau de sobriété de consommation  Approfondissements sur la sobriété (impacts sur les investissements, impacts sur l'exploitation si le niveau de consommation est <i>in fine</i> plus important)
 Mobilité	Faible	Pas de retours spécifiques sur la mobilité légère, ni sur l'électrification de nouveaux centres de logistique et de dépôts pour la mobilité lourde	 Hypothèse de répartition basée sur les données publiques de répartition de la mobilité actuelle (lourde et légère) et les objectifs publics d'électrification
 EnR terrestres	Très important	Demande d'évaluer un rythme de développement très volontariste, cohérent avec les fourchettes hautes du projet de SFEC/PPE et d'exploiter les gisements recensés par les producteurs dans la plateforme AERO (dédiée à la prévision du développement des projets renouvelables terrestres)	 Variante haute sur le rythme de développement des EnR  Analyse des gisements recensés sur la plateforme AERO et réalisation de variantes sur cette base
 Éolien en mer	Faible	Adhésion au principe de cohérence avec les décisions sortant du débat public et à la nécessité de mener des variantes	 Prise en compte des orientations publiques pour les AO9 et 10  Plus de 20 variantes (localisation des parcs éoliens en mer sur l'horizon 2040-2050)
 Nucléaire	Faible	Pas de retour sur les hypothèses 2040-2050	 Près de 40 variantes sur l'évolution du parc nucléaire (y compris sur l'horizon 2040-2050)
 Interconnexions	Moyen (très important pour les GRT européens)	Adhésion au principe de prudence consistant à vérifier la valeur de nouvelles interconnexions, en particulier au regard du rythme de renforcement de la structure interne	 Approfondissements sur le lien entre la structure interne et les interconnexions, en particulier sur la frontière France-Espagne

CADRAGE DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Thème	Importance de l'analyse pour les répondants	Principaux retours	Prise en compte dans les travaux du SDDR
 <p>Cadrage des analyses environnementales</p>	<p>Important (en particulier pour les associations environnementales et collectivités territoriales)</p>	<p>Demande d'éclaircissements sur les analyses menées, d'identification des leviers d'évitement d'impact environnemental, et d'intégration d'éléments quantitatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition de plusieurs indicateurs d'impact (dès que cela est possible) ✓ Prise en compte dès la stratégie de référence du SDDR de leviers d'évitement stratégique (optimisation, mutualisation, priorisation) NOUVEAU Organisation d'un groupe de travail sur la thématique (avec premiers résultats)
 <p>Biodiversité</p>	<p>Important (en particulier pour les associations environnementales et collectivités territoriales)</p>	<p>Demande de présenter une cartographie des enjeux (zones terrestres comme marines), et de limiter les impacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse des pressions sur la biodiversité (actuelles et éléments d'appréciation pour le moyen-long terme) ✓ Analyse des leviers (pour les zones terrestres, marines, et différents types de milieux traversés : zones humides, zones protégées, points sensibles avifaune, etc.)
 <p>Interactions avec les activités humaines</p>	<p>Important (en particulier pour les associations environnementales et collectivités territoriales)</p>	<p>Adhésion à la prise en compte des impacts sur le paysage Demande de s'appuyer sur les tracés existants du réseau pour les futurs ouvrages, et de recourir à la technologie souterraine lorsque le surcoût est raisonnable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des opportunités de réutilisation de couloirs de réseau existants dès que cela est possible ✓ Recours aux stratégies de réseau les plus compétitives et/ou permettant des mutualisations dès que cela est possible ✓ Chiffrage et analyse d'impact délais liés à des stratégies de technologies différentes (par ex : passage en HVDC souterrain)
 <p>Ressources minérales</p>	<p>Important (en particulier pour les associations environnementales et équipementiers)</p>	<p>Confirmation des risques de tension sur le cuivre, et de l'enjeu d'identifier les opportunités de recyclage et les leviers d'évitement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des bilans matière (cuivre, aluminium, acier, béton) et des gisements possibles de recyclage ✓ Étude d'impact des flexibilités du système et de la sobriété sur les besoins matières (et leur impact CO₂)
 <p>Empreinte carbone</p>	<p>Moyen (en particulier pour les associations environnementales)</p>	<p>Adhésion au périmètre étudié (en particulier : pertes, patrimoine, SF₆) Recherche des leviers de décarbonation (notamment l'origine des approvisionnements en matériels de réseau)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Confirmation du périmètre d'étude (y compris chantiers et déchets) NOUVEAU Prise en compte de critères de contenu carbone dans la stratégie achats

ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE INDUSTRIELLE, TERRITORIALE ET ÉCONOMIQUE

Thème	Importance de l'analyse pour les répondants	Principaux retours	Prise en compte dans les travaux du SDDR
 Bilan d'exécution du SDDR 2019	Important	Intérêt marqué pour un état des lieux de l'exécution du SDDR 2019	 Publication d'un bilan d'exécution sur la période 2019-2024
 Trajectoires d'investissement et priorisations	Très important	Demande de mieux comprendre la dynamique des investissements Adhésion au principe d'une trajectoire priorisée mais sans consensus sur les segments à prioriser	NOUVEAU Présentation de la trajectoire selon deux temporalités (avant et après 2030) NOUVEAU Analyse de la part engagée dans la trajectoire (en particulier sur le début de période) NOUVEAU Précision de la notion de priorités NOUVEAU Identification de l'impact des changements de paramètres/priorités publiques sur la trajectoire
 État des chaînes de valeur	Important (en particulier pour les équipementiers)	Confirmation des tensions anticipées par RTE avec quelques nuances sur certains segments (par exemple les matériels électriques dans les postes)	 Actualisation de la matrice de criticité NOUVEAU Organisation d'un groupe de travail sur la thématique NOUVEAU Approfondissements sur le rang 1 et au-delà des chaînes de valeur (lien avec le cadre de « mondialisation contrariée »)
 Stratégie d'achat des approvisionnements	Très important (en particulier pour les équipementiers)	Adhésion forte aux propositions formulées par RTE (durée des marchés, engagements plus forts, standardisation), et à l'objectif de maximiser les retombées locales Proposition de leviers supplémentaires (lissage annuel des travaux, simplification des spécifications et qualifications, etc.)	NOUVEAU Mise en application progressive des leviers identifiés et proposés dans les marchés à venir (nombreux marchés renouvelés d'ici 2026-2027) NOUVEAU Analyse des perspectives de retombées locales (notamment pour le raccordement de l'éolien en mer) NOUVEAU Rédaction d'un chapitre spécifique
 Emplois et compétences	Très important (en particulier pour les équipementiers)	Thématique jugée critique (niveau de criticité comparable voire supérieur à celui des approvisionnements)	NOUVEAU Analyse des besoins à l'échelle de RTE et de la filière des réseaux NOUVEAU Identification de propositions relatives au renforcement de l'attractivité de la filière des réseaux NOUVEAU Rédaction d'un chapitre spécifique

Thème	Importance de l'analyse pour les répondants	Principaux retours	Prise en compte dans les travaux du SDDR
 <p>Simplifier l'intégration des utilisateurs flexibles</p>	<p>Important (en particulier pour les porteurs de projet, notamment de stockage)</p>	<p>Adhésion à l'objectif d'optimisation du cadre de raccordement, notamment pour faciliter l'insertion des moyens de stockage</p>	<p>✓ Évolution progressive du cadre de raccordement des batteries (tenant compte de gabarits de fonctionnement)</p> <p>NOUVEAU Travail dédié dans des groupes de concertation (sous l'égide du CURTE)</p>
 <p>Évolution du cadre de raccordement et politique de l'offre</p>	<p>Très important (en particulier pour les porteurs de projet)</p>	<p>Intérêt marqué pour disposer de transparence sur l'évolution du réseau</p> <p>Demande de mieux comprendre l'interaction entre les actions initiées par RTE et par la CRE</p> <p>Demande de mieux comprendre le concept de politique de l'offre (zones prioritaires/non prioritaires/impact sur le cadre de raccordement)</p>	<p>✓ Publication prévue de cartes (sur les calendriers prévisionnels des travaux des S3EnR, et sur les zones favorables à l'accueil de nouveaux consommateurs)</p> <p>NOUVEAU Préparation de cartes en lien avec les retours de la consultation et les obligations réglementaires ou régulateurs applicables depuis mi-2024 (sur les contraintes du réseau de très haute tension actuelles et projetées, sur les zones de mutualisation de consommateurs existantes et à l'étude, et sur les zones favorables à l'accueil des batteries)</p> <p>NOUVEAU Résumé actualisé des évolutions du cadre réglementaire et de raccordement</p> <p>NOUVEAU Étude d'impact sur la trajectoire des leviers d'optimisation du cadre de raccordement (planification conjointe EnR-stockage-mobilité-réseau)</p> <p>NOUVEAU Approfondissement autour des zones de mutualisation pour la consommation industrielle (proposition de réseaux-cibles dans plusieurs zones supplémentaires en lien avec les études technico-économiques)</p> <p>NOUVEAU Thématiques abordées au cours de deux réunions de la Commission d'accès au réseau (CURTE) et annonce d'un travail d'approfondissement en 2025</p>



Le réseau
de transport
d'électricité

RTE

Immeuble WINDOW - 7C Place du Dôme,
92073 PARIS LA DEFENSE CEDEX
www.rte-france.com

